



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 avril 2015  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 17 avril 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Me référant à la lettre datée du 17 avril 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à son annexe (S/2015/263), je tiens à souligner que le Gouvernement de la République du Yémen condamne catégoriquement et sans réserve la teneur de cette lettre, qu'il considère comme une ingérence inacceptable dans les affaires intérieures du pays. Le Gouvernement yéménite prie le Conseil de sécurité d'exiger du Gouvernement de la République islamique d'Iran qu'il cesse d'intervenir dans les affaires yéménites, ses interventions irresponsables constituant une atteinte flagrante à l'unité, l'intégrité et la souveraineté du Yémen et une tentative de déstabilisation de son gouvernement légitime.

La République islamique d'Iran n'a jamais été un médiateur de paix impartial au Yémen; il est de notoriété publique qu'elle a fomenté la fracture sectaire en créant, formant et armant les milices houthistes conformément à ses vues expansionnistes sur notre région. Le Gouvernement de la République du Yémen est convaincu que pour qu'il soit mis un terme à la situation qui règne actuellement au Yémen, les Houthistes doivent cesser de mener une guerre ouverte contre Aden, Taiz, Ibb et Marib et se conformer pleinement à la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Khaled H. Alyemany

